

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Justice : 7 prévenus dans le prétoire

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

**S**EPT individus, sous mandat de dépôt depuis une semaine, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de Libreville par la procédure de la flagrance. Motif des poursuites : participation à un attroupement armé ayant troublé l'ordre public, diffusion de nouvelles fausses ayant troublé l'ordre public, et outrages à agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Le dossier d'accusation fait état de ce que ces prévenus auraient un lien avec les agressions qui ont, jeudi 23 et vendredi 24 janvier 2020 à Libreville, coûté la vie et occasionné des blessures à des compatriotes et fait des dégâts matériels considérables. Outre ces agressions, des barricades ont été érigées sur la voie publique troublant profondément l'ordre public. À l'origine de cette situation, des informations alarmantes faisant état d'enlèvements d'enfants à des buts fétichistes. C'est à partir de cette vérité posée dans le dossier d'accusation que le président du tribunal de céans a mené l'instruction, orale, publique et contradictoire. Au cours des débats à charge et à décharge pour la manifestation de la vérité, tous les inculpés ont nié en bloc les faits mis à leur charge. Ainsi, un élève de terminale, poursuivi pour participation à un attroupement armé ayant troublé l'ordre public et outrages à agents dans l'exercice de leurs fonctions, a dit qu'il s'est retrouvé au mauvais endroit au mauvais moment.

Pour le Ministère public, il est coupable, les faits ne souffrant d'aucune contestation. C'est pour cela qu'il a requis 12 mois dont 6 avec sursis.

La défense a démonté les éléments du dossier pour parvenir à la conclusion qu'il n'y a aucune preuve pour apprécier la pertinence des infractions reprochées à l'accusé.

Accusée de diffusion de nouvelles fausses ayant troublé l'ordre public et de mauvaise foi, Prisca, une mère de quatre enfants, a expliqué qu'en rentrant chez elle vers 16 heures,

sa fillette de 4 ans, qu'elle avait laissée sous la garde de son aînée de 13 ans, était absente. Les recherches effectuées dans le quartier n'ayant rien donné, elle s'est rendue, vers 20 heures, au commissariat de police d'Owendo. Y étant, après avoir raconté sa mésaventure, elle a laissé son numéro de téléphone pour qu'elle soit joignable au cas où les agents auraient des nouvelles à lui communiquer. Et c'est lorsqu'elle rentre à la maison qu'elle trouve que la petite est rentrée.

En fait, l'enfant se trouvait chez

la petite sœur de Prisca, qui habite à 300 m de là. Entre-temps, la triste nouvelle ayant déjà fait le tour du quartier, les populations ont posé des barricades sur la chaussée, troublant ainsi l'ordre public.

Pour le Ministère public, au vu de l'examen des pièces du dossier, les délits sont suffisamment constitués. Aussi, a-t-il requis 5 ans de prison et 2 millions de francs d'amende.

Là aussi, la défense a démonté les éléments du dossier pour parvenir à la conclusion que celui-ci est creux, avant de plai-

der la relaxe pure et simple où, à défaut, le sursis.

Bouka et Asseko, poursuivis pour participation à un attroupement armé ayant troublé l'ordre public, ont expliqué qu'ils ont été confondus avec les manifestants. Ils n'ont pas convaincu le Ministère public qui a requis à leur rencontre 12 mois de prison dont 6 avec sursis. La défense a plaidé pour leur clémence.

Essono, Mouanga et Mbina étaient poursuivis pour le même délit. Le premier a dit que c'est lui qui, au péril de sa

vie, a empêché les manifestants de brûler un véhicule. Le Ministère public a requis un an assorti du sursis à la convenance du tribunal. La défense a plaidé la relaxe pure et simple.

Mouanga a, lui, déclaré qu'il était de passage quand les agents l'ont arrêté. Le Ministère public a requis un an de prison. Quant à Mbina, il a dit ne se reprocher de rien. Le Ministère public a requis un an de prison. La défense a plaidé la relaxe ou, à défaut, de larges circonstances atténuantes.

Délibéré : le 7 février prochain.

## Le général de brigade Jean-Germain Effayong-Onong à la tête de la sécurité pénitentiaire

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

**N**OMMÉ en fin de semaine dernière au poste de commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général de brigade Jean-Germain Effayong-Onong a pris officiellement ses fonctions. C'était hier, à la faveur d'une cérémonie qui a eu lieu à la prison centrale de Libreville, comme il est de tradition. En présence de la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erline Antonella Ndembet Damas, qui a prononcé la formule consacrée à cette occasion : "Officiers, sous-officiers, agents et assistantes de la Sécurité pénitentiaire, vous reconnaissez désormais pour votre chef, le général de brigade Jean Germain Effayong-Onong ici présent, et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes du Gabon".

Officier général des Forces de police nationale, le promu succède à un autre général de brigade, Olivier Moulengui Mfon-do, à ce poste depuis juillet 2017. Il arrive à la tête d'un corps dont il a été commandant en chef en second de septembre 2013 à janvier 2014.



La Garde des Sceaux remettant le commandement de la Sécurité pénitentiaire au général de brigade Jean Germain Effayong-Onong.

Aussi, y débarque-t-il dans un contexte marqué, notamment, par une forte sollicitation de la prison centrale de Libreville. D'abord avec l'opération anti-corruption baptisée "Scorpion", puis avec l'affaire des lyncheurs interpellés depuis le 24 janvier dernier.

Il devra œuvrer au rayonnement d'une entité souvent considérée comme non respectueuse des droits humains, du fait du mauvais traitement qui serait réservé aux détenus. Et où règne un réel désordre, comme le confirment les objets prohibés en milieu carcéral, découverts lors de la récente visite dans ces lieux de

la garde des Sceaux, le 20 du mois dernier.

Produit de l'École secondaire des cadets de la police (Escap), le promu a également occupé les postes de préfet de police de Libreville, chef de la Brigade anticriminalité (BAC), commissaire de la ville de Moanda, puis de Franceville, directeur de la sécurité publique à la Préfecture de police de Libreville, conseiller militaire à la Primature, conseiller technique du commandant en chef des Forces de police nationale et conseiller du gouverneur militaire de la Place de Libreville.

À noter que d'autres nomina-

tions sont intervenues en fin de semaine dernière au sein de ce corps paramilitaire : la confirmation du lieutenant-colonel Jocelyne Mamboumi épouse Assogba au poste de commandant en chef en second chargé des ressources humaines, du colonel Joséphine Doulou (directeur des personnels), du commandant Alex Steve Ngowet (directeur de la prison centrale de Libreville), du capitaine Good Michel Mbomgo (chef de service surveillance), mais aussi des lieutenants Djassy Frédéric Aunouviet (surveillant général) et Fred Landry Simbouwe (surveillant général adjoint 1).